

Informations municipales

Commune de Lourenties

Aout 2023

Au sommaire

Le budget ...p2
Intempéries ...p2
Infos scolaires ...p3
Urba-clotures ...p3
Assos-festivités p4
Travaux centre-
bourg ...pp 5-6
Numéros utiles ...p6



Elle a eu 100 ans !!

Félicitations à Maguy PEDEBIDAU qui a fêté son centenaire le 7 août 2023.

Pour l'occasion des élus sont venus lui souhaiter anniversaire et une bonne santé !



Le bulletin d'information du mois de juin a pris un peu de retard ! Nous souhaitons accorder une large part aux travaux du centre-bourg qui sont presque terminés.

Malgré un planning respecté par les entreprises qui ont su s'adapter à la météo capricieuse du printemps, toutes les interventions n'ont pas pu être réalisées avant l'été.

Les plantations (arbres, massifs et gazon) ne se feront qu'à l'automne pour garantir une bonne prise. Nous aurions aimé vous présenter une place complètement rénovée pour les fêtes, le suspense sera ménagé jusqu'à l'année prochaine !

La fin de l'été sera tout de même l'occasion de se retrouver lors des fêtes de Lourenties. Le comité des fêtes a distribué le programme dans les boîtes aux lettres et sur panneau pocket. Le

comité vous donne rendez-vous du vendredi 1er au dimanche 3 septembre pour des moments de rencontre et de fêtes toujours appréciés. Comme ces dernières années, l'apéritif du dimanche midi sera offert par le conseil municipal sur la place de la mairie.

Bonne lecture et très bel été (indien) à tous

Nadège MAHIEU
Maire de Lourenties
Et les élus du conseil municipal



HORAIRES DE LA MAIRIE

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 18h
Vendredi de 8h à 12h

05.59.04.12.29
mairie-lourenties@orange.fr

www.lourenties.com

Retour sur l'année 2022

En **fonctionnement**, la commune a dépensé 252 993€ et perçu 445 481€ de recettes, soit un solde de **192 488€**.

En **investissement**, les dépenses se sont montées à 272 434€ pour des recettes de 202 698€, soit un solde de **-69 736€** largement couvert par l'excédent de fonctionnement.

Nous avons négocié un emprunt de 57 000€ avec un taux avantageux mais nous n'avons pas eu besoin de le débloquent avant janvier 2023. Nous avons perçu 86 200€ de l'assurance suite à la grêle, sur une indemnité totale de 131 356€.

Fonctionnement 2023

336 800€

Investissement 2023

636 450€

Maintien des taux de
fiscalité :

TFPB* : 18,64%

TFPNB* : 34,35%

*TFPNB : Taxe Foncière sur les
Propriétés Non Bâties
TFPB : Taxe Foncière sur les
Propriétés Bâties

Et en 2023 ?

Pour le budget de fonctionnement 2023, nous repartons sur les mêmes bases que 2022. En voirie une partie de la route d'espoey et impasse Troumious a été refaite en août en béton bitumineux à froid(entreprise COLAS : 43000€). Nous avons fait procéder aux curages des fossés suite aux inondations, ainsi que des reprises de fossés et de buses (5000 à 6000€). Le passage d'épareuse est prévu avant les fêtes (6500€). Les sapinettes du cimetière ont été arrachées, elles avaient pris de l'ampleur et commençaient à dégrader les tombes les plus proches.

En investissement, en dehors des travaux du centre-bourg nous avons prévu : Climatisation et remise en peinture d'un des logements communaux, réfection des toitures église/mairie/logements communaux suite à la grêle (60 000€), ajout d'une caméra de vidéoprotection au lac. Nous prévoyons enfin des enveloppes pour le remplacement du matériel, notamment le camion.

I

ntempéries

Après la grêle en 2022 qui avait particulièrement impacté la route d'Espechède, ce sont les secteurs Troumious et La Broustère qui ont subi les intempéries de juin 2023. La quantité d'eau tombée en peu de temps n'a pas pu être absorbée par les sols déjà bien gorgés d'eau. Impasse des Troumious, l'eau provenant de la route et des champs en amont a inondé les terrains et maisons situées en contrebas.

Route de la Broustère, c'est un torrent qui s'est formé le long des murs de clôture, s'engouffrant avec force sur un terrain proche du cours d'eau. Sous la pression, un mur s'est effondré, permettant de faire baisser le niveau d'eau, arrivé à plus d'1m de hauteur. Les dégâts sont uniquement matériels mais les habitants ont eu très peur. La commune a été classée en catastrophe naturelle "coulée de boue" suite à cet évènement.

Une réunion a été organisée en mairie avec les habitants de ces 2 secteurs pour évoquer des solutions. En préambule, Madame la Maire a rappelé à la trentaine d'habitants présente que l'évènement reste exceptionnel par son intensité. L'urbanisation, l'imperméabilisation des sols, l'arrachage des haies ou

des bosquets compilés à des phénomènes de plus en plus violents nous laissent à penser qu'il faut se préparer à des évènements de ce type plus réguliers. Dès la semaine suivante, la municipalité a fait procéder au curage des fossés sur la commune, avec la participation des élus et de l'employé communal. Une vigilance accrue sera apportée à l'étude des autorisations d'urbanisme, extensions, constructions, murs de clôture afin de s'assurer du libre écoulement des eaux sur les parcelles.

Soyons enfin conscients que notre petite commune n'a pas les moyens techniques et humains des grosses agglomérations pour le nettoyage, l'entretien, ou les interventions d'urgence. Evitons donc de laisser des déchets (même verts) dans les fossés qui pourraient empêcher les écoulements. Nous remercions les riverains qui entretiennent les abords de leurs propriétés y compris sur le domaine public, débouchent les buses voire ramassent des déchets au cours de leurs promenades. Ces interventions individuelles participent à la qualité de notre environnement et à la prévention des risques pour tous.



Des changements pour la rentrée 2023/2024 !

INFOS scolaires

Ecoles : fermeture d'une classe au RPI

En raison de la baisse des effectifs, une classe sera fermée à la rentrée. Au niveau des enseignants, c'est le poste du dernier arrivé qui est supprimé, soit l'enseignante de Eslourenties.

Les élus ont cependant demandé à ce que deux classes soient maintenues sur la commune d'Eslourenties qui dispose de davantage d'espaces extérieurs et pour la cantine. Il n'y aura donc plus qu'une classe à Limendous.

Les enseignants de leur côté ont également annoncé des changements : M. Birou et Mme Torres, respectivement directeurs à Eslourenties et Lourenties quittent le RPI. Mme Magail et Mme Lacoste en poste à Limendous prendront leurs fonctions à Eslourenties, Mme Magail reprenant la direction. Deux nouveaux enseignants seront nommés à Limendous et à Lourenties.

Prévision des effectifs

118 enfants à : 17 PS, 14 MS, 19 GS, 14 CP, 7 CE1, 16 CE2, 19 CM1, 12 CM2

Transports scolaires : regroupement des arrêts de bus

Dans le cadre des travaux au centre du village, tous les arrêts de bus sont regroupés et sécurisés derrière l'école (chemin des écoles). Et ceci dans les deux sens de circulation.

Changement du collège de rattachement

Constatant l'augmentation des effectifs au collège de Morlaàs et au contraire un nombre d'élèves bien inférieur à ses capacités pour le nouveau collège de Pontacq, les élus départementaux ont sollicité les maires du RPI en février 2023. Ils ont proposé que les enfants du RPI soient rattachés au collège de Pontacq. Une visite a été organisée permettant de se rendre compte de la qualité de cet équipement neuf. Les maires ont donné leur accord à condition que cela concerne les 3 communes, que les temps de trajet soit diminués avec la création d'une nouvelle ligne et que les enfants dont un frère et une soeur est scolarisé à Morlaàs puisse continuer à fréquenter ce collège. Seule la question du transport est encore en réflexion (négociation ...) en espérant une résolution au mieux pour septembre, sinon courant 2024.



DECLARATION DE CLOTURES

Vous souhaitez construire une clôture autour de votre propriété, vous devez en demander l'autorisation à la mairie sous forme de déclaration préalable de travaux.

Rappel des règles du PLUI (application à partir de 2023) pour une nouvelle clôture en zone UA, UC en limite séparative ou de voie publique :

- soit un mur plein enduit - hauteur max 1.40m
- soit mur bahut enduit (hauteur max 1.20m) + dispositif à claire-voie non occultant - hauteur totale max 1,80m
- soit un grillage doublé d'une haie mélangée d'essences locales
- soit une haie d'essences locales

En limite de zone A ou N

Grillage doublé d'essences locales ou haie mélangée d'essences locales.

Les murs de soubassement ne devront pas excéder 0,30m

Sont exclus tous les dispositifs ajoutés venant occulter la transparence.

Les clôtures doivent permettre la circulation de la petite faune. En zone inondable, les clôtures ne doivent pas porter atteinte au libre écoulement des eaux.



Le règlement du PLUI est en téléchargement sur le site de la communauté de communes. Ou consultable en mairie.

www.cc-nordestbearn.fr

Associations et festivités

FETES DE LOURENTIES LE PROGRAMME

Vendredi 1er septembre

Repas du village à partir de 20h. Menu à 16€ (vin non compris)
Sur inscriptions.

Samedi 2 septembre

14h : tournoi de pétanque

15h : jeu pour les enfants

19h : soirée tapas

23h : bal

Dimanche 3 septembre

10h30 : messe

11h45 : cérémonie au monument aux morts

12h : apéritif offert par le conseil municipal

13h30 : départ des sérénades



Contacts

Tristan COURBET

06.33.30.09.52

Thomas CAPCARRERE

06.46.55.98.06

Foyer rural

Reprise des activités jeux le 1er Septembre (les mardi apres midi salle Claret) et 1er thé dansant le 9 décembre.

Contact :

Hest en Gabas

Le concert du 12 août de reprise de chansons de Boris Vian par le Bergin 4tet a attiré plus de 100 spectateurs conquis par un spectacle de grande qualité. Le repertoire jazz de Boris Vian a été présenté avec humour et modernité.

L'association a prévu une dernière soirée le 16 septembre avec une pièce de théâtre mais le calendrier de la coupe du monde de rugby pourrait la remettre en question.

Contat : mahieu.patrice@gmail.com



Association de Chasse

Retour sur le 1er repas de la chasse post-covid, moment de partage et de convivialité qui a été un succès avec pas moins de 90 convives.

Une nouvelle saison débute : la vente des cartes de chasse aura lieu le 8 septembre 19h à la salle du Claret.

Concernant l'organisation des battues, celles-ci seront panneautées avec la signalétique adaptée et quand cela sera possible relayées via PanneauPocket.

Contact : julien.lap@orange.fr

Sports et Culture

Les cours reprendront le mardi 5 septembre avec le cardio boxe à 19h et cuisses abdos fessiers à 20h. Le mercredi 6 septembre cours de pilâtes à partir de 19h30. Tous les cours auront lieu à la salle du lac.

Pour les nouveaux adhérents un cours d'essai de chaque discipline est offert.

Céline PEREZ, Présidente, au 0621226050



AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG



Objectifs du projet : mettre en valeur le monument aux morts et créer une circulation piétonne entre l'école et la place de l'église



Objectifs : créer des espaces de rencontre en centre-bourg. Les jeux seront installés en septembre.



Objectifs : regrouper et sécuriser les arrêts de bus école, collège et lycée.
La route a été élargie et des arrêts de bus avec abris seront installés pour la rentrée.



Objectifs : créer des liaisons piétonnes et accessibles en fauteuil ou poussette entre les secteurs école, mairie, église



LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Les plantations seront réalisées à l'automne. les bancs seront livrés en septembre.

Les arbres

Le projet prévoit la plantation de 5 arbres supplémentaires sur l'allée de l'église. Pour rappel un tilleul était tombé suite à un coup de vent et les deux platanes étaient malades et creux. Nous avons conservé le tilleul.

2 arbres seront plantés devant la mairie pour apporter de la fraîcheur sur le parvis et dans les bureaux en période estivale, tout en conservant la visibilité sur le bâtiment.

2 petits arbres vont également être plantés sur le place des écoles. Sur ce secteur, il n'était pas possible de végétaliser à l'identique, de façon à laisser le passage pour les bus.

Les massifs

Une dizaine de massifs fleuris ou engazonnés sont prévus (espaces en terre). Les massifs fleuris viendront embellir le devant de l'école, de la mairie, l'entrée de l'esplanade vers le monument aux morts et l'église et marquer le carrefour avec le chemin des écoles.



Les entreprises qui réalisent les travaux

LOT 1 - VOIRIE ET VRD

Entreprise COLAS - 358 775€TTC€

LOT 2 - ESPACES VERTS

Entreprise GUILHEM ET FILS - 16 800€TTC

Maîtrise d'oeuvre : APGL

Les soutiens financiers

Etat

DETR : 40 000€♦

Produit des amendes de police : en cours de demande. Attendu 75 000€

Conseil départemental

Aménagement et espaces de jeux : 35 000€

Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la RD : 83 300€

Opérations de sécurité : 10 000€



Numéros utiles

En cas d'intempéries, vous pouvez être amenés à constater des dommages sur les réseaux, qu'ils soient sur votre propriété ou le domaine public.

Dommages électriques (ENEDIS) : 09 726 750 64

Réseau télécom (Orange) : signalement sur dommages-reseaux.orange.fr.

Fibre : déclaration dommages réseau sur le site internet www.thd64.fr

Réseau d'eau : le numéro figure sur vos factures